

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Direction générale de l'administration
et de la fonction publique

FP/4 n° 2087

Paris, le 29 FEV. 2005

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE

Direction du Budget

n° 5BJPM - 05 -725

Le ministre de la fonction
publique et de la réforme de l'Etat

et

le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie

à

Mesdames et Messieurs les
ministres et secrétaires d'Etat

Directions chargées des
ressources humaines et du
personnel

Services sociaux

OBJET : Suppression de l'aide à l'amélioration de l'habitat des fonctionnaires civils et militaires retraités.

RÉF. : Circulaire FP/4 n° 1719 et 2B n° 77 du 19 juillet 1989, circulaire FP/4 n° 7330 du 30 octobre 2000 et circulaire FP/4 n° 2075 et 2A n° 04-1192 du 27 mai 2004.

Par circulaires citées en référence a été mise en place puis précisée dans ses conditions de mise en œuvre, l'aide à l'amélioration de l'habitat des fonctionnaires civils et militaires retraités, prestation d'action sociale interministérielle financée par le budget des services généraux du Premier ministre.

Depuis plusieurs années, l'utilisation de la prestation est en constante diminution. Cette diminution semble liée à l'absence de cohérence des objectifs de l'aide avec les besoins actuels des retraités de l'Etat.

C'est la raison pour laquelle le législateur a décidé, dans le cadre de la loi de finances initiale pour 2005, la suppression de l'AAHR.

Je vous informe donc qu'aucun nouveau dossier d'AAHR ne pourra être servi à compter du 1^{er} janvier 2005. Ainsi, seuls les dossiers transmis avant le 31 décembre 2004 à l'administration ou directement au gestionnaire du dispositif, MFP Services, pourront être honorés.

Les circulaires FP/4 n° 1719 et 2B n° 77 du 19 juillet 1989, FP/4 n° 7330 du 30 octobre 2000 et FP/4 n° 2075 et 2A n° 04-1192 du 27 mai 2004 sont abrogées.

Pour le Ministre et par délégation,

Le directeur général de l'administration
et de la fonction publique

Pour le Ministre
et par délégation


Le Directeur général de l'Administration
et de la Fonction Publique



Jacky RICHARD

Pour le Ministre et par délégation,

Le directeur du budget
Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur du Budget
Par empêchement du Directeur du Budget
La Sous-Directrice



Christine BUHL